

08 jan 2021 -16:07

Appartient à [Conseil des ministres du 8 janvier 2021](#)

## Reconnaissance des qualifications professionnelles UE pour les architectes et mandataires en brevets

Sur proposition du ministre des PME David Clarinval et du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif au cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'UE, en ce qui concerne les architectes et les mandataires en brevets.

L'avant-projet de loi s'inscrit dans le cadre de la procédure d'infraction initiée par la Commission européenne concernant la transposition de la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Il a pour objectif d'apporter certaines modifications d'ordre essentiellement technique à diverses lois transposant partiellement cette directive.

L'avant-projet de loi vise ainsi à modifier plusieurs législations conformément aux demandes de la Commission européenne, à savoir :

- la loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte
- la loi du 26 juin 1963 créant un Ordre des architectes
- la loi du 12 février 2008 instaurant un cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles UE
- le Code de droit économique

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 12 février 2008 instaurant un cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles UE et diverses dispositions, en ce qui concerne les architectes et les mandataires en brevets*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 69 79  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Marie Stasse  
Porte-parole (FR)  
+32 472 20 35 02  
[marie.stasse@clarinval.belgium.be](mailto:marie.stasse@clarinval.belgium.be)

Jonas Clottemans  
Porte-parole (NL)  
[jonas.clottemans@clarinval.belgium.be](mailto:jonas.clottemans@clarinval.belgium.be)

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)